



Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires  
des Conseils Régionaux  
des Chambres Interdépartementales  
des Chambres Départementales

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Nos Réf. : [Circulaire n°08-24](#)

Objet : Bourse d'Etudes associée à l'Aide Sportive ou Culturelle 2024

Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires,

Concernant les demandes de Bourses d'études 2024, les salariés demandeurs doivent se connecter à la plateforme pour constituer leur dossiers avec le ou les certificats de scolarité de la rentrée des classes 2024 et le ou les adhésions sportives ou culturelles.

Vous trouvez ci-joint les modalités de connexion à communiquer dès maintenant aux collaborateurs qui vous en feront la demande.

Concernant votre instance, votre rôle sera le même que pour les dossiers d'allocations vacances.

- ⇒ Pour les instances sans Comité mixte il suffira d'indiquer « Pas d'avis » et le dossier sera transmis dans notre service pour analyse.
- ⇒ Pour les instances ayant un Comité mixte, vous avez 3 choix : « Avis favorable » ou « Avis défavorable » ou « Pas d'avis » et nous indiquer la date de votre commission.
- ⇒ Bien veiller aux dossiers « en cours de saisie ».

Vous trouvez ci-joint un guide d'utilisation, pour toutes difficultés, n'hésitez pas nous contacter. Les salariés ont entre le lundi 16 septembre 2024 et Vendredi 8 novembre 2024, pour renseigner leurs dossiers. Au-delà de cette date, toute demande sera refusée.

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires, à l'assurance de nos sincères salutations.

Maître Catherine GUIHARD  
Présidente du CSN – Comité Mixte

Madame Muriel ATTANE  
Secrétaire du CSN – Comité Mixte